



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Jean-Louis FARGEAS
Préfet des Côtes d'Armor

a le plaisir de vous de vous proposer une journée de "Sécurité Moto" organisée dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière.

Cette formation a pour but de rappeler les règles de sécurité et de retravailler les attitudes et comportements de conduite après quelques mois ou années d'utilisation de la moto. Pour les ateliers pratiques sur plateau et sur route fermée les stagiaires utiliseront leur moto.

Cette formation se déroulera sur le site des permis de conduire à Langueux ainsi que sur une route sécurisée et fermée à la circulation.

- le samedi 05 juin 2010
- le dimanche 06 juin 2010

**Stage de
perfectionnement**

**"Sécurité
moto"**



Vous voudrez bien confirmer votre présence (à l'aide du bulletin d'engagement uniquement) avant le 21 mai 2010 délai de rigueur et faire remplir et signer le volet assurance par votre assureur.

*Bulletins à retourner à : Jean-Pierre Hamon (Monsieur Moto)
DDTM des Côtes d'Armor
5 rue Jules Valles*

PROGRAMME DE LA JOURNEE

"Accueil des stagiaires à 8h00"

Ateliers de la matinée (8h30 - 12h30)

A1 - CASIM29 et CASIM 22

Travail sur piste : - Equilibre et maniabilité
- Freinage
- Contrebraquage et évitement

A2 - Conseil Général

Le risque routier lié à la conduite d'un deux-roues

A3- Brigade motorisée de l'Ouest et Police Nationale Motorisée

Conduite addictive et réglementation

A4 - Enseignant de la conduite, IPCSR, Pompier infirmier

Vitesse et violence de choc



Repas : prévoir son pique-nique

Ateliers de l'après-midi (14h - 18h)

A5 - CASIM 29 et CASIM 22

Rouler en groupe

A6 - Brigade Motorisée de l'Ouest et Police Nationale Motorisée

Virage et trajectoire

A7 - Brigade motorisée de l'Ouest et Police Nationale Motorisée

Maniabilité 1 et 2

A8 - Teddy

Récit d'un accidenté de la route (tout au long de l'après-midi)

Pour obtenir des renseignements complémentaires

Monsieur Jean-Pierre HAMON, M. Moto 22, se tient à votre disposition au

02 96 75 25 73

jean-pierre.hamon@equipement-agriculture.gouv.fr

Préfecture des Côtes d'Armor

**Stage de
perfectionnement**

**"Sécurité
moto"**

Règlement et conditions de participation

1. Être titulaire du permis de conduire des catégories A ou A1 (obtenu par examen uniquement) en cours de validité.
2. Être propriétaire ou utilisateur d'une motocyclette de cylindrée au moins égale à 125.
3. Certificat d'immatriculation en "bonne et due forme" faisant apparaître, si-nécessaire les données relatives au bridage à 34 ch.
4. Certificat d'assurance du véhicule en cours de validité.
5. Motocyclette en bon état de marche (châssis, moteur, pneumatiques, freins...) et conforme au certificat d'immatriculation.
6. Les accessoires éventuels équipant la motocyclette devront être homologués.
7. Le stagiaire devra se présenter avec les équipements de protection en bon état (casque, gants, bottes, blouson...).
8. Le stagiaire devra s'engager à suivre la formation sur toute la journée, à participer à chaque atelier, à avoir un comportement responsable et à se munir d'une pièce d'identité et de son permis ainsi que toutes les pièces relatives à sa moto.
9. Chaque responsable d'atelier aura, le cas échéant, l'autorité pour exclure tout stagiaire indiscipliné de la formation.

